



**COMPTE RENDU Conseil Municipal CHADRAC**  
**9 avril 2025**

**Présents :** Mme Corinne BRINGER, M Jean-Paul NICOLAS, Mme Suzanne COZE, M Serge DEFIX, Mme Hélène DE ALMEIDA, M Frédéric MENINI, Mme Nicole LEVET, M Frédéric EYRAUD, M Dominique ROCHER, Mme Marie VERNAUDON (arrivée à la délibération 2025.02.02), M Franck ALLEGRE, M José VIGOUROUX et Mme Magalie ALLIBERT.

**Pouvoirs :** Mme Mathilde MOUCHON à Mme Corinne BRINGER, M Christophe CELLIER à M Jean-Paul NICOLAS, M Nicolas TERRASSE à Mme Nicole LEVET, M Alain GIBERT à Mme Magalie ALLIBERT.

**Absents/Excusés :** Mme Jennifer MAHIEU VAILLE, M Loïc JOUSSOUYS, Mme Martine JOUVE, Mme Céline BERNARD, M David FARGETTE, Mme Nelly LEVEQUE

**Secrétaires de séance :** Mme Hélène De ALMEIDA et Mme Nicole LEVET

**Rappel de l'ordre du jour :**

- 1- Adoption du PV du conseil municipal du 11 mars 2025
- 2- Vote du Compte Financier Unique 2024 du budget général
- 3- Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 – Budget général
- 4- Affectation de subventions aux associations et organismes de droit privé
- 5- Avenant N°1 à la convention pluriannuelle d'objectifs entre la commune de Chadrac et l'association Centre Social et Culturel de Chadrac
- 6- Affectation de subvention 2025 à l'association Centre Social et Culturel de Chadrac
- 7- Vote des taux de fiscalité 2025
- 8- Présentation et vote du BP 2025
- 9- Fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement pour le budget principal et le budget annexe cellules commerciales
- 10- Vote du Compte Financier Unique 2024 du budget annexe cellules commerciales
- 11- Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 – Budget annexe cellules commerciales
- 12- Présentation et vote du budget annexe 2025 des cellules commerciales
- 13- Inscription d'itinéraires de randonnée au PDIPR
- 14- Rédaction d'un acte administratif pour la rétrocession de la voirie privée du lotissement Beausoleil à la commune
- 15 - Rédaction d'un acte administratif pour la rétrocession de la voirie privée du lotissement la tilleuleraie à la commune
- 16 - Participation financière du propriétaire de la parcelle AO N°88 aux travaux de consolidation du mur de soutènement
- 17- Questions diverses

**1 – Délibération N° 2025-02-01 : Validation du PV du Conseil Municipal du 11 mars 2025**

**Rapporteur : Mme le Maire**

**Présents** : Mme Corinne BRINGER, M Jean-Paul NICOLAS, Mme Suzanne COZE, M Serge DEFIX, Mme Hélène DE ALMEIDA, M Frédéric MENINI, Mme Nicole LEVET, M Dominique ROCHER, M Franck ALLEGRE, M Christophe CELLIER, M Nicolas TERRASSE, Mme Jennifer MAHIEU VAILLE, M Loïc JOUSSOUYS, M José VIGOUROUX et M Alain GIBERT.

**Pouvoirs** : Mme Mathilde MOUCHON à Mme Corinne BRINGER et Mme Magalie ALLIBERT à M Alain GIBERT.

**Absents/Excusés** : M Frédéric EYRAUD, Mme Martine JOUVE, Mme Céline BERNARD, M David FARGETTE, Mme Marie VERNAUDON et Mme Nelly LEVEQUE

**Secrétaires de séance** : Mme Hélène De ALMEIDA et Mme Nicole LEVET

**Rappel de l'ordre du jour :**

Décisions prises par Mme le Maire en application de l'article L 2122-22 4° du CGCT  
Décision budgétaire N°1 prise par Mme le Maire en application de l'article L.5217-10-6 du CGCT

- 1 Adoption du PV du conseil municipal du 16 décembre 2024 : vote à l'unanimité
- 2 Adoption du rapport de la CLETC du 12 décembre 2024 : vote à l'unanimité
- 3 Autorisation de signature d'une convention avec le Centre de gestion pour le service retraites
- 4 Révision du tableau de classement de la voirie communale : vote à l'unanimité
- 5 Adoption d'une convention avec la CAPEV pour l'instruction des demandes d'urbanisme : vote à l'unanimité
- 6 Participation financière de la commune au SDE 43 pour la première tranche de travaux de renouvellement en LED de l'éclairage public : vote à l'unanimité
- 7 Engagement d'une deuxième tranche de travaux pour le renouvellement en LED de l'éclairage public : vote à l'unanimité
- 8 Modalités de mise à disposition du public de la modification simplifiée N°4 du Plan Local d'Urbanisme : vote à l'unanimité
- 9 Rédaction d'un acte administratif pour la régularisation d'une cession de parcelle de terrain section AN N°228 : vote à l'unanimité
- 10 Questions diverses

La délibération est validée à l'unanimité.

**2 – Délibération N° 2025-02-02 : Vote du Compte Financier Unique 2024 du budget général**

**Rapporteur : M Serge DEFIX**

M Serge DEFIX présente les résultats définitifs du CFU du budget général. Mme le Maire quitte la salle du conseil au moment du vote de la délibération et M Jean-Paul NICOLAS fait voter l'assemblée municipale.

Les résultats du CFU sont les suivants :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Déficit	Excédents
Résultats reportés		183 180,09 €	332 506,91 €		332 506,91 €	183 180,09 €
Opérations de l'exercice	2 228 877,10 €	2 854 932,13 €	1 269 047,25 €	1 723 421,28 €	3 497 924,35 €	4 578 353,41 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 228 877,10 €</b>	<b>3 038 112,22 €</b>	<b>1 601 554,16 €</b>	<b>1 723 421,28 €</b>	<b>3 830 431,26 €</b>	<b>4 761 533,50 €</b>
Résultats de clôture		809 235,12 €		121 867,12 €		931 102,24 €
Restes à réaliser			653 645,54 €	232 437,10 €	653 645,54 €	232 437,10 €
<b>TOTAL CUMULE</b>			<b>653 645,54 €</b>	<b>354 304,22 €</b>	<b>653 645,54 €</b>	<b>1 163 539,34 €</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>809 235,12 €</b>	<b>299 341,32 €</b>			<b>509 893,80 €</b>

La délibération a été adoptée par 15 Pour, 0 Contre, 0 Abstention et 2 qui n'ont pas pris part au vote (Corinne BRINGER et son pouvoir Mathilde MOUCHON)

### **3 – Délibération N° 2025-02-03- Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 – Budget Général**

#### **Rapporteur : M Serge DEFIX**

M Serge DEFIX présente l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024, Madame le Maire a rejoint l'assemblée délibérante :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
A- Résultat de l'exercice	626 055.03 €
B- Résultats antérieurs reportés	183 180.09 €
<b>Résultat à affecter</b>	<b>809 235.12 €</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
Solde d'exécution cumulé d'investissement	121 867.12 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	- 421 208.44 €
<b>Besoin de financement</b>	<b>299 341.32 €</b>
<b>AFFECTATION</b>	<b>809 235.12 €</b>
<b>Affectation en réserves R1068 en investissement</b> Au minimum couverture du besoin de financement	299 341.32 €
<b>Report en fonctionnement R 002</b>	<b>509 893.80 €</b>
<b>Déficit reporté D002</b>	

La délibération a été adoptée à l'unanimité.

**4- Délibération N° 2025-02-04- Affectation de subventions aux associations et organismes de droit privé****Rapporteur : M Frédéric MENINI**

M Frédéric MENINI propose au conseil municipal l'affectation suivante des subventions aux association pour 2025 :

Association	Montant de la subvention 2025	Vote
AS Chadrac	Club : 6 300 €  Aide à l'emploi : 2 376 €	Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0 Pas pris part au vote : 0
Association des Parents d'Élèves Henri GALLIEN	4 000 €	Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0 Pas pris part au vote : 0
Club de Tennis de Table	1 100 €	Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0 Pas pris part au vote : 0
Club Valentine	800 €	Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0 Pas pris part au vote : 0
FNACA	700 €	Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0 Pas pris part au vote : 0
HOPC	1 500 €  Aide à l'emploi : 500 €	Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0 Pas pris part au vote : 0
Judo Espaly-Chadrac	Club : 500 €  Aide à l'emploi : 302 €	Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0 Pas pris part au vote : 0
Les Amis de Chadrac	900 €	Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0 Pas pris part au vote : 0
Taekwondo	1 500 €	Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0 Pas pris part au vote : 0

**AR Prefecture**

043-214300469-20250617-2025\_04\_01-DE  
Reçu le 23/06/2025

		Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0 Pas pris part au vote : 0
<b>Velay athlétisme</b>	500 €	Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0 Pas pris part au vote : 0
<b>Association amicale du personnel communal</b>	1 000 €	Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0 Pas pris part au vote : 0
<b>Cyclo UFOLEP Chadrac</b>	350 €	Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0 Pas pris part au vote : 0
<b>CIDF 43</b>	150 €	Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0 Pas pris part au vote : 0
<b>Les Resto du Cœur</b>	400 €	Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0 Pas pris part au vote : 0
<b>Comité départemental du Prix de la résistance</b>	100 €	Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0 Pas pris part au vote : 0
<b>Justice et Partage</b>	300 €	Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0 Pas pris part au vote : 0
<b>Secours populaire</b>	300 €	Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0 Pas pris part au vote : 0
<b>Comité de jumelage Espaly-Chadrac-Taucha</b>	1 650 €	Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0 Pas pris part au vote : Magalie ALLIBERT
<b>Fit Run Sport</b>	250 €	Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0 Pas pris part au vote : 0
<b>Sur les chemins de l'espoir</b>	300 €	Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0 Pas pris part au vote : 0
<b>Chadrac Animation</b>	2 800 €	Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0 Pas pris part au vote : Dominique ROCHER
<b>Activ form</b>	800 €	Pour : 17 Contre : 0

		Abstention : 0 Pas pris part au vote : 0
<b>Club de pétanque</b>	800 €	Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0 Pas pris part au vote : 0
<b>Halo de la Lune</b>	300 €	Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0 Pas pris part au vote : 0
<b>SPA de la Haute-Loire</b>	800 €	Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0 Pas pris part au vote : 0
<b>ATD quart monde</b>	300 €	Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0 Pas pris part au vote : 0
<b>Festival La Chaise Dieu</b>	2 000 €	Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0 Pas pris part au vote : 0
	<b>33 578 €</b>	

La délibération a été adoptée à l'unanimité.

**5- Délibération N°2025-02-05 : Avenant N°1 à la convention pluriannuelle d'objectifs entre la commune de Chadrac et l'association Centre Social et Culturel de Chadrac**

Délibération ajournée absence de quorum. Reportée à la séance du 15 avril 2025

**6- Délibération N°2025-02-06 : Affectation de subvention 2025 à l'association Centre Social et Culturel de Chadrac**

Délibération ajournée absence de quorum. Reportée à la séance du 15 avril 2025

Renumérotation des délibérations suivantes suite aux reports des délibérations N° 2025.02.05 et 2025.02.06

**5- Délibération N°2025-02-05 : Vote des taux pour la fiscalité 2025**

**Rapporteur : Mme Corinne BRINGER**

Mme le Maire présente aux conseillers municipaux les éléments fiscaux 2025 qui figurent sur l'état N°1259 COM. Elle rappelle que la commune doit voter les taux pour la taxe foncière bâtie, la taxe foncière non bâtie et la taxe d'habitation mais uniquement pour les résidences secondaires et sur les logements vacants. Le produit fiscal attendu est minoré avec l'instauration d'un coefficient correcteur communal qui vise à neutraliser le produit fiscal de la commune.

Le coefficient correcteur qui s'applique est de 0.749311 ce qui aboutit pour 2025 à une contribution communale de 560 537 €.

Mme le Maire propose de ne pas augmenter les taux pour 2025 et de les maintenir comme suit :

- Taxe foncière (TF) : 41.72 %
- Taxe sur le foncier non bâti (TFNB) : 87.19 %

- Taxe d'habitation (TH) : 8.95 %

La délibération a été adoptée à l'unanimité.

## **6- Délibération N°2025-02-06 : Adoption du budget primitif communal 2025**

### **Rapporteur : M Serge DEFIX**

M Serge DEFIX présente le budget principal 2025 de la commune.

#### **Section de fonctionnement :**

**Dépenses** : 3 386 582.24 €

- Charges à caractère général : 758 250 €
- Charges de personnel : 1 190 000 €
- Virement de section : 1 057 953.68 €
- Amortissement : 64 816.08 €
- Autres charges de gestion courante : 257 913.48 €
- Charges financières : 54 500 €
- Charges exceptionnelles : 1 000 €
- Atténuation de produit : 2 149 €

**Recettes** : 3 386 582.24 €

- Résultat reporté de fonctionnement : 509 893.80 €
- Atténuation de charges : 50 000 €
- Opération d'ordre : 20 000 €
- Produits des services : 348 250 €
- Impôts et taxes : 466 103 €
- Fiscalité locale : 1 513 200 €
- Dotations, subventions : 454 551.44 €
- Autres produits : 24 000 €
- Produits exceptionnels : 584 €

#### **Section d'investissement :**

**Dépenses** : 1 923 129.97 €

- Déficit reporté : 0 €
- Opération d'ordre : 20 000 €
- Emprunt : 273 000 €
- Immobilisations incorporelles : 41 480 €
- Subventions versées : 84 325.78 €
- Immobilisations corporelles : 1 504 024.19 €
- Titres et participations : 300 €

**Recettes** : 1 923 129.97 €

- Excédent reporté : 121 867.12 €
- Virement de section : 1 057 953.68 €
- Amortissements : 64 816.08 €
- Dotations : 412 651.45 €
- Subventions : 263 572.64 €

- Autre : 2 269 €

La délibération a été adoptée à l'unanimité.

#### **7- Délibération N°2025-02-07 : Fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement pour le budget principal et budget annexe cellules commerciales 2025**

##### **Rapporteur : M Serge DEFIX**

M Serge DEFIX rappelle qu'au 1er janvier 2023 la commune a basculé en nomenclature budgétaire et comptable M57. En M57 les chapitres dépenses imprévues disparaissent (020 et 022) et sont remplacés par la possibilité pour les collectivités de voter la fongibilité des crédits qui permet d'autoriser des virements de crédits entre chapitres d'une même section sauf chapitre 012 charges de personnel dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de la section. Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre.

La délibération a été adoptée à l'unanimité.

#### **8- Délibération N°2025-02-08 : Vote du Compte Financier Unique 2024 du budget annexe cellules commerciales**

##### **Rapporteur : M Serge DEFIX**

M Serge DEFIX présente les résultats définitifs du CFU du budget général. Mme le Maire quitte la salle du conseil au moment du vote de la délibération et M Jean-Paul NICOLAS fait voter l'assemblée municipale.

Les résultats du CFU sont les suivants :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Déficit	Excédents
Résultats reportés			137 666,82 €			
Opérations de l'exercice	15 462,03 €	51 441,43 €	13 713,01 €	31 900,77 €	29 175,04 €	83 342,20 €
<b>TOTAL</b>	<b>15 462,03 €</b>	<b>51 441,43 €</b>	<b>151 379,83 €</b>	<b>31 900,77 €</b>	<b>166 841,86 €</b>	<b>83 342,20 €</b>
Résultats de clôture		35 979,40 €	119 479,06 €		83 499,66 €	
Restes à réaliser						
<b>TOTAL CUMULE</b>			<b>119 479,06 €</b>			
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>35 979,40 €</b>	<b>119 479,06 €</b>		<b>83 499,66 €</b>	

La délibération a été adoptée par 15 Pour, 0 Contre, 0 Abstention et 2 qui n'ont pas pris part au vote (Corinne BRINGER et son pouvoir Mathilde MOUCHON)

#### **9- Délibération N°2025-02-09 - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 – Budget Annexe Cellules commerciales**

##### **Rapporteur : M Serge DEFIX**

M Serge DEFIX présente l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 du budget annexe cellules commerciales, Madame le Maire a rejoint l'assemblée délibérante :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
A- Résultat de l'exercice	35 979.40 €
B- Résultats antérieurs reportés	0 €
<b>Résultat à affecter</b>	35 979.40 €
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
Solde d'exécution cumulé d'investissement	- 119 479.06 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	0 €
<b>Besoin de financement</b>	- 119 479.06 €
<b>AFFECTATION</b>	35 979.40 €
<b>Affectation en réserves R1068 en investissement</b> Au minimum couverture du besoin de financement	35 979.40 €
<b>Report en fonctionnement R 002</b>	0 €
<b>Déficit reporté D002</b>	

La délibération a été adoptée à l'unanimité.

#### **10- Délibération N°2025-02-10 : Adoption du budget cellules commerciales 2025**

##### **Rapporteur : M Serge DEFIX**

M Serge DEFIX présente le budget cellules commerciales 2025.

##### **Section de fonctionnement :**

**Dépenses :** 49 850 €

- Charges à caractère général : 16 100 €
- Virement de section : 32 863 €
- Charges financières : 887 €

**Recettes :** 49 850 €

- Produits des services : 2 350 €
- Autres produits : 47 500 €

##### **Section d'investissement :**

**Dépenses :** 133 661.06 €

- Déficit reporté : 119 479.06 €
- Emprunt et dettes : 14 182 €

- Recettes : 133 661.06 €
- Virement de section : 32 863 €
- Dotations : 35 979.40 €
- Emprunt : 64 818.66 €

La délibération a été adoptée à l'unanimité.

### **11- Délibération N°2025-02-11 : Inscription d'itinéraires au PDIPR**

#### **Rapporteur : Mme le Maire**

Madame le Maire informe les conseillers municipaux que le Conseil Départemental de la Haute-Loire s'est engagé dans la révision du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) afin de promouvoir l'activité de la randonnée pédestre en préservant les itinéraires. 3 itinéraires traversent la commune et sont validés :

- chemin de grande randonnée GR N° 65, dénommé chemin de « Saint Jacques de Compostelle »
- chemin de grande randonnée GR N° 430, dénommé chemin de « Saint Régis »
- chemin de petite randonnée PR N° 696 dénommé chemin le « Belvédère du Velay »

La délibération a été adoptée à l'unanimité.

### **12- Délibération N°2025-02-12 : rédaction d'un acte administratif pour la rétrocession de la voirie privée du lotissement Beusoleil à la commune**

#### **Rapporteur : Mme le Maire**

Madame le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que l'association syndicale libre du lotissement Beusoleil a fait une demande écrite à la commune le 30 janvier 2025 pour rétrocéder gratuitement à la commune la voirie et les trottoirs section AM N° 250 et 3 aires de stationnement section AM N° 251, 252 et 253 du lotissement.

Madame le Maire souligne que préalablement à cette rétrocession l'association syndicale a fait réaliser à ses frais les travaux de réfection de voirie et de renouvellement des réseaux d'eau potable.

Pour procéder à cette rétrocession, Madame le Maire propose au conseil municipal de faire établir par le cabinet ACTIF un acte administratif pour la rétrocession à titre gratuit des parcelles AM N° 250, 251, 252 et 253.

La délibération a été adoptée à l'unanimité.

### **13- Délibération N°2025-02-13 : rédaction d'un acte administratif pour la rétrocession de la voirie privée du lotissement La tilleuleraie à la commune**

#### **Rapporteur : Mme le Maire**

Madame le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que les habitants du lotissement la tilleuleraie ont fait une demande écrite à la commune le 27 février 2025 pour rétrocéder gratuitement à la commune la voirie du lotissement cadastrée AM N°9.

Madame le Maire souligne que préalablement à cette rétrocession les propriétaires du lotissement ont fait réaliser à leurs frais les travaux de réfection de voirie et de remise en état des tampons de regard d'assainissement et des bouches à clés pour l'eau potable.

Pour procéder à cette rétrocession, Madame le Maire propose au conseil municipal de faire établir par le cabinet ACTIF un acte administratif pour la rétrocession à titre gratuit de la parcelle AM N°9.

La délibération a été adoptée à l'unanimité.

#### **14- Délibération N°2025-02-14 : Participation financière du propriétaire de la parcelle AO N°88 aux travaux de consolidation du mur de soutènement**

##### **Rapporteur : Mme le Maire**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune a engagé des travaux de consolidation d'un mur de soutènement de la voirie communale au 29 de la rue des Vignes au droit de la parcelle AO N°88. Il soutient la rue depuis la parcelle privée n°88.

Ce mur présentait un risque de basculement important du côté parcelle privée avec une fracture à chaque extrémité. Des mesures immédiates ont été mises en place par la commune et des études techniques ont permis de conclure à l'engagement de travaux lourds de consolidation :

- confortement du mur sur la partie soutènement (3 m de hauteur) par la réalisation d'un cloutage
- réalisation d'une partie de garde-corps en panneau d'acier galvanisé sur la partie supérieur du mur
- reprise de la chaussée y compris purge sur la zone affaissée

Les travaux pris en charge par la commune se sont élevés à 67 948 € financés à 80 % par des fonds publics (Etat et CEREMA).

Dès le début de l'opération le propriétaire de la parcelle AO 88 situé en contrebas du mur a fait part de sa volonté de participer financièrement à l'opération.

Madame le Maire propose, en accord avec le propriétaire, de lui demander une participation financière arrêtée à la somme de 3 500 €.

La délibération a été adoptée à l'unanimité.

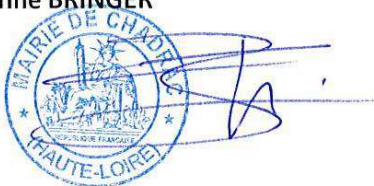
#### **15-Questions et informations diverses**

- 1- Prochain conseil municipal le 15 avril 2025 à 18 h30

La séance est levée à 21 h 10

Chadrac le 9 avril 2025

Mme le Maire  
**Corinne BRINGER**



Secrétaires de séance  
**Hélène De ALMEIDA**

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Hélène De Almeida.

**Nicole LEVET**

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Nicole Levet.